



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 66408

## Texte de la question

M. Stéphane Demilly souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur le nécessaire rapprochement des ASSEDIC et de l'ANPE, au niveau national comme au niveau local. En effet, au-delà des statuts différents de ces deux organismes, leurs missions respectives sont complémentaires et leur mise en synergie ne pourrait qu'offrir un service plus efficace aux demandeurs d'emploi tout en facilitant le maintien sur le territoire national d'un service de l'emploi de proximité. La création des maisons de l'emploi, prévue dans le plan national de cohésion sociale, va d'ores et déjà dans ce sens, et il convient de le souligner. Toutefois, à côté de ces futures maisons de l'Emploi, dont le nombre par département sera nécessairement limité, des agences ANPE et des agences ASSEDIC continueront à exister de façon séparée sur le territoire. Il souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement quant au regroupement des agences ANPE et ASSEDIC correspondant à cette situation, et savoir si des expérimentations locales sont envisageables avec l'appui de l'État dans le cadre de la décentralisation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Demilly](#)

**Circonscription :** Somme (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66408

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** relations du travail

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mai 2005, page 5536